

that the 5 per cent differential should be retained and that a 5 per cent increase in salary should be granted to the staff of the European Office to cover the increase in the cost of living. He supported the Advisory Committee's conclusions.

Mr. CHERNYSEV (Union of Soviet Socialist Republics) said his delegation would express its final opinion on the question of revision of cost of living allowances at the second reading of the budget estimates.

The CHAIRMAN put the recommendations contained in the tenth report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions to the vote.

The Committee approved, in first reading, the supplementary estimates for 1949 concerning cost of living allowances by adopting, by 38 votes to none, with 2 abstentions, the recommendations of the Advisory Committee in its tenth report of 1948.

The meeting rose at 5.40 p.m.

HUNDRED AND SIXTY-NINTH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Tuesday, 30 November 1948, at 8.30 p.m.

Chairman: Mr. L. Dana Wilgress (Canada).

121. Approval of the Rapporteur's reports on items of the agenda on which the Committee had already taken a decision

REPORT OF THE UNITED NATIONS STAFF BENEFIT COMMITTEE SUBMITTING DRAFT REGULATIONS FOR A PERMANENT PENSION SCHEME (A/C.5/W.115, A/C.5/W.115/Corr.1, A/C.5/273)

The CHAIRMAN recalled that the Fifth Committee had discussed the question of a permanent pensions scheme as the second item on its agenda, and the Joint Staff Benefit Committee had since revised the regulations of the United Nations Joint Staff Pension Fund in the light of the decisions reached by the Fifth Committee.

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented his report on the report of the United Nations

le taux différentiel de 5 pour 100 soit maintenu et qu'une augmentation de 5 pour 100 des traitements soit accordée au personnel du Bureau européen, pour compenser l'augmentation du coût de la vie. La délégation du Brésil appuie les conclusions du Comité consultatif.

M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation fera connaître son point de vue définitif sur la question de la révision de l'indemnité de cherté de vie au cours de la seconde lecture du rapport sur les prévisions supplémentaires de dépenses.

Le PRÉSIDENT met aux voix les recommandations contenues dans le dixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Par 38 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la Commission approuve, en première lecture, les recommandations du Comité consultatif contenues dans son dixième rapport de 1948 et relatives aux prévisions supplémentaires de dépenses pour l'exercice 1949 au titre des indemnités de cherté de vie.

La séance est levée à 17 h. 40.

CENT-SOIXANTE-NEUVIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le mardi 30 novembre 1948, à 20 h. 30.

Président: M. L. Dana Wilgress (Canada).

121. Adoption des rapports du Rapporteur sur les points de l'ordre du jour sur lesquels la Commission a déjà pris des décisions

RAPPORT DU COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PRÉSENTANT UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR UN RÉGIME DE PENSIONS. (A/C.5/W.115, A/C.5/W.115/Corr.1, A/C.5/273)

Le PRÉSIDENT rappelle que la Cinquième Commission a examiné la question d'un régime permanent de pensions qui constituait le deuxième point de son ordre du jour; il signale, en outre, que le Comité mixte de la Caisse des pensions du personnel a, depuis lors, révisé le statut de la Caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies en tenant compte des décisions prises par la Cinquième Commission.

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente son rapport sur le rapport du Comité mixte de la

Joint Staff Benefit Committee (A/C.5/W.115) and thanked the Chairman and Secretary of that Committee for their co-operation.

Mr. LEBEAU (Belgium), speaking as Chairman of the Joint Staff Benefit Committee recalled that that Committee had had to revise the Joint Staff Pension Fund regulations as a result of decisions reached by the Fifth Committee at the beginning of the present session. The Joint Staff Benefit Committee had held several meetings and New York actuaries had been consulted. The Fifth Committee had decided that orphans' benefits were to be covered by the Pensions Scheme but that children's allowances were still to be carried on the general budget of the United Nations, and therefore new regulations had had to be drafted.

Referring to paragraphs 5 and 6 of the Rapporteur's report, he pointed out that reference to children's and orphans' benefits was made in the redrafted article 8 of the United Nations Joint Staff Pension Fund regulations. The recommendations made in paragraph 5 (c) of the report, reducing disability benefit by 10 per cent, was covered by article 5 of those regulations, and the effect of that recommendation on widows' benefits was covered by article 7.

In connexion with paragraph 5 (ii) of the Rapporteur's report, he pointed out that the question of acquired rights was covered by article 37 of the regulations, and the recommendations referred to in paragraph 6 of the Rapporteur's report regarding officials who resigned before reaching the age limit was covered by article 10.

He suggested that paragraph (b) (1) of article 7 of the regulations should be redrafted as follows :

«(b) (1) If a married man who is a recipient of a retirement benefit as provided under article 4 dies, his widow, provided she was his wife at the time of the cessation of his service with the United Nations or member organization, shall be entitled, except as provided in paragraph (c) below, to a widow benefit half as large as the benefit being paid to the deceased at the time of his death. However, if the deceased at the time of his retirement had received a lump sum as provided in article 4, in lieu of part of the retirement benefit to which he was entitled, the widow benefit shall be the half of the total retirement benefit to which the staff

Caisse des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/W.115) et remercie de leur coopération le Président et le secrétaire de ce Comité.

M. LEBEAU (Belgique), parlant en tant que Président du Comité mixte de la Caisse des pensions du personnel, rappelle que à la suite des décisions prises par la Cinquième Commission au début de la présente session, le Comité a dû reviser le statut de la Caisse commune des pensions du personnel. Le Comité mixte de la Caisse des pensions du personnel a tenu plusieurs réunions et a consulté des actuaires de New-York. La Cinquième Commission avait décidé que les prestations pour orphelins devaient être couvertes par le régime de pensions mais que les prestations pour enfants devaient continuer d'être imputées sur le budget général de l'Organisation des Nations Unies; il a donc été nécessaire de prévoir de nouvelles dispositions dans le statut.

Se référant aux paragraphes 5 et 6 du rapport du Rapporteur, M. Lebeau fait observer que les dispositions relatives aux prestations pour enfants et aux prestations pour orphelins figurent à l'article 8 révisé du statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. L'article 5 de ce statut répond à la recommandation faite au paragraphe 5 c) du rapport tendant à réduire de 10 pour 100 la pension d'invalidité; d'autre part, l'article 7 fait mention des incidences qu'aura cette recommandation sur les prestations aux veuves.

Il fait observer, au sujet du paragraphe 5, ii) du rapport du Rapporteur, que la question des droits acquis est traitée à l'article 37 du statut, et que les recommandations dont il est fait mention au paragraphe 6 du rapport, relatives aux fonctionnaires qui quittent le service de l'Organisation des Nations Unies avant d'avoir atteint la limite d'âge, sont comprises dans l'article 10.

Il suggère de modifier le paragraphe b) 1, de l'article 7 du statut comme suit :

«b) 1) En cas de décès d'un bénéficiaire d'une pension de retraite dans les conditions prévues à l'article 4, sa veuve, pour autant qu'elle ait été son épouse au moment où l'intéressé a cessé d'être au service des Nations Unies ou d'une organisation affiliée, a droit à une pension égale, sauf les restrictions prévues au paragraphe ci-après, à la moitié de celle que le défunt touchait au moment de sa mort. Si toutefois le défunt, au moment où il a été mis à la retraite, avait touché en capital, comme il est prévu à l'article 4, une partie des prestations auxquelles il avait droit, la pension de veuve sera égale à la moitié de la pension totale à laquelle le fonction-

member was entitled at the cessation of his service. This benefit shall cease on the widow's remarriage.»

Article 8 should be amended as suggested in document A/C.5/W.115/Corr.1. He pointed out that the French text of the regulations had not been revised before being attached to the Rapporteur's report, but had since been carefully revised by the Chairman and Secretary of the Joint Staff Benefit Committee.

He associated himself with the Rapporteur's remarks regarding the Secretary of the Joint Staff Benefit Committee, and also expressed his appreciation of the work carried out by the Pensions Division at Lake Success.

The CHAIRMAN said that the Fifth Committee was greatly indebted to the Chairman and members of the Joint Staff Benefit Committee for the work they had carried out in the revision of the draft regulations, and wished to express its appreciation of that work.

Mr. HAMMAD (Égypte) pointed out that the Joint Staff Pension Fund regulations did not provide for the case of an official who had more than one wife. That possibility might arise in the case of local staff employed at certain United Nations offices. The question had already been raised by the representative of Saudi Arabia and he considered that a study should be made of the problem.

The CHAIRMAN stated that the suggestion made by the Egyptian representative would be given careful consideration by the Secretariat and would be taken into account by the Joint Staff Benefit Committee.

Mr. CHERNYSEV (Union of Soviet Socialist Republics) expressed appreciation of the work carried out by the Chairman and Secretary of the Joint Staff Benefit Committee in connexion with the revision of the Joint Staff Pension Fund regulations.

Mr. LITAUEN (Pologne) supported the remarks of the USSR representative.

Mr. GROSS (United States of America) expressed his delegation's appreciation of the work done by the Chairman of the Joint Staff Benefit Committee and by all those who had co-operated with him.

No objections having been raised, the Joint Staff Pension Fund regulations were approved.

No objections having been raised, the Rapporteur's report on the report of the United Nations

naire aurait eu droit en fin de carrière. Si la veuve se remarie, elle cesse de bénéficier de la pension.»

L'article 8 devrait être modifié comme il est suggéré au document A/C.5/W.115/Corr.1. M. Lebeau souligne que le texte français du statut n'avait pas encore été révisé lorsqu'il a été joint au rapport établi par le Rapporteur, mais que, depuis, il a été soigneusement revu par le Président et le secrétaire du Comité mixte de la Caisse des pensions du personnel.

Il s'associe aux paroles prononcées par le Rapporteur à l'égard du Secrétaire du Comité mixte de la Caisse des pensions du personnel et adresse aussi ses félicitations à la Division des pensions à Lake Success.

Le PRÉSIDENT déclare que le Président et les membres du Comité mixte de la Caisse des pensions du personnel ont rendu de grands services à la Cinquième Commission en procédant à la révision du projet de statut; il tient à les féliciter de l'œuvre qu'ils ont accomplie.

M. HAMMAD (Égypte) fait observer que le statut de la Caisse commune des pensions du personnel ne prévoit pas le cas d'un fonctionnaire ayant plus d'une épouse. Le cas peut se présenter pour des membres du personnel recrutés localement et employés dans certains bureaux de l'Organisation des Nations Unies. La question a déjà été soulevée par le représentant de l'Arabie saoudite, et M. Hammad estime qu'il y aurait lieu de procéder à une étude sur cette question.

Le PRÉSIDENT déclare que le Secrétariat examinera attentivement la proposition faite par le représentant de l'Égypte, et que le Comité mixte de la Caisse des pensions du personnel en tiendra dûment compte.

M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) félicite le Président et le secrétaire du Comité mixte de la Caisse des pensions du personnel du travail qu'ils ont accompli en révisant le statut de la Caisse commune des pensions du personnel.

M. LITAUEN (Pologne) souscrit aux observations faites par le représentant de l'URSS.

M. GROSS (États-Unis d'Amérique) remercie, au nom de sa délégation, le Président du Comité mixte de la Caisse des pensions du personnel et tous ses collaborateurs de l'œuvre qu'ils ont accomplie.

En l'absence d'objections, le statut de la Caisse commune des pensions du personnel est approuvé.

En l'absence d'objections, le rapport du Rapporteur relatif au rapport du Comité mixte de la Caisse des

Staff Benefit Committee submitting draft regulations for a permanent pension scheme was approved.

No objections having been raised regarding the consequential amendment of Provisional Staff regulations concerning children's allowances, the draft resolution, suggesting the Provisional Staff regulations 31 and 32 should be cancelled with effect from 23 January 1949, was adopted.

122. Continuation of the consideration of the supplementary estimates for the financial year 1949 (A/C.5/257, A/C.5/272)

The CHAIRMAN drew the Committee's attention to the thirteenth report of 1948 of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions regarding the supplementary estimates for the financial year 1949 (A/744) and to the letter dated 22 October 1948 from the Chairman of the Sixth Committee to the Chairman of the Fifth Committee in connexion with the registration and publication of treaties (A/C.5/272).

Referring to the nine items listed on page 2 of document A/744, he pointed out that items 2 and 9 relating to cost of living allowances had already been dealt with. Item I referred to the financial implications of the decisions taken by the Economic and Social Council at its seventh session, excluding social items which had not yet been considered by the Third Committee. The Secretary-General's estimates covering those items totalled 464,139 dollars and the Advisory Committee had suggested that that sum should be reduced to 250,640 dollars.

Mr. CHERNYSHEV (Union of Soviet Socialist Republics), although supporting the Advisory Committee's proposal on the whole, considered that that Committee had not suggested a large enough reduction in the supplementary estimates, and that item 17 on page 8 of the Advisory Committee's report, referring to technical assistance for 1950 censuses, should be deleted.

Referring to the first item on page 8 of the Advisory Committee's report, he said the USSR delegation, realizing the importance of such a body, would express its opinion regarding the question of the Committee on Trade and Development at the second reading of the budget.

pensions du personnel des Nations Unies contenant un projet de statut pour un régime permanent de pensions est approuvé.

L'amendement se rapportant à la partie du règlement provisoire du personnel relative aux prestations pour enfants n'ayant soulevé aucune objection, le projet de résolution qui tend à supprimer les articles 31 et 32 de ce règlement à dater du 23 janvier 1949, est adopté.

122. Suite de l'examen des prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice financier 1949 (A/C.5/257, A/C.5/272)

Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Commission sur le treizième rapport présenté en 1948 par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet des prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice financier 1949 (A/744), ainsi que sur la lettre, en date du 22 octobre 1948, que le Président de la Sixième Commission a adressée au Président de la Cinquième Commission au sujet de la publication et de l'enregistrement des traités (A/C.5/272).

Passant aux neuf points qui figurent à la page 2 du document A/744, le Président indique que les points 2 et 9, relatifs aux indemnités de vie chère, ont déjà été traités. Le premier point se rapporte aux incidences financières des décisions prises par le Conseil économique et social lors de sa septième session, à l'exclusion des décisions concernant les questions sociales que la Troisième Commission n'a pas encore examinées. Les prévisions établies par le Secrétaire général qui s'appliquent à ces postes s'élèvent à un total de 464.139 dollars; le Comité consultatif a proposé de réduire cette somme à 250.640 dollars.

M. TCHERNYSHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), tout en appuyant d'une façon générale la proposition du Comité consultatif, considère que la réduction des dépenses supplémentaires, envisagée par la Commission, est insuffisante; à son avis, le point 17, qui figure à la page 9 du rapport du Comité consultatif et qui traite de l'assistance technique pour les recensements en 1950, devrait être supprimé.

Parlant du premier point qui figure à la page 8 du rapport du Comité consultatif, M. Tchernychev déclare que la délégation de l'URSS, consciente de l'importance que présente un tel organe, se prononcera sur la question du Comité spécial pour le développement industriel et le commerce, lors de la deuxième lecture du budget.

Mr. MACHADO (Brazil), referring to page 2 of the Advisory Committee's report, said that the Secretary-General's estimates amounted to 5,113,110 dollars and the Advisory Committee had recommended reductions amounting to 363,050 dollars, thus the total of the supplementary requirements amounted to 4,750,060 dollars. The Brazilian delegation supported the Advisory Committee's report but suggested that the Secretariat should be asked whether it agreed with the reductions made by the Advisory Committee.

Mr. ANDERSEN (Director of the Bureau of Administrative Management and Budget) said the Secretary-General was prepared to accept the recommendations made by the Advisory Committee in its thirteenth report. He pointed out, however, that in connexion with the recommendation made by that Committee regarding the expenses of holding the ninth session of the Economic and Social Council in Geneva, the Secretary-General wished to draw the Fifth Committee's attention to the fact that, in his opinion, the sum of 90,000 dollars might be too small to maintain the standard of services which were usually available for the Council's meetings at headquarters. That was the only comment which the Secretary-General wished to make on the report of the Advisory Committee.

Mr. HSIA (China) drew the Committee's attention to item 3 concerning the Bureau of Flood Control, on page 9 of the Secretary-General's report (A/C.5/257), and on page 4 of the Advisory Committee's report (A/744). The Chinese delegation asked the Fifth Committee to examine the item very carefully with a view to restoring the cut proposed by the Advisory Committee. Although his delegation fully understood the reason for such a drastic cut, it felt that it would be unwise, as it might lead to misunderstanding between the United Nations and the Economic Commission for Asia and the Far East.

The French delegation, at the second session of the Economic Commission for Asia and the Far East, had suggested that a Bureau of Flood Control should be set up, and the matter had been considered by the Economic and Social Council.

Quoting resolution 144 (VII) (D), adopted by the Economic and Social Council on 19 August 1948, he pointed out that the setting up of such a Bureau would affect the lives of millions of people in Asia and the Far East and the sum of 115,850 dollars requested for 1949 would represent an expenditure of less than one-hundredth of a United States cent *per capita*.

M. MACHADO (Brésil) se référant à la page 2 du rapport du Comité consultatif, rappelle que les prévisions établies par le Secrétaire général s'élèvent à 5.113.110 dollars et que le Comité consultatif a recommandé d'y apporter des réductions s'élevant à 363.050 dollars; le montant des sommes supplémentaires serait donc de 4.750.060 dollars. La délégation du Brésil appuie le rapport du Comité consultatif, mais elle propose de demander au Secrétariat s'il accepte les réductions qu'envisage le Comité consultatif.

M. ANDERSEN (Directeur du bureau de l'Organisation administrative et du budget) déclare que le Secrétaire général est prêt à accepter les recommandations consignées dans le treizième rapport du Comité consultatif. Cependant, à propos des recommandations faites par la Commission au sujet des dépenses qu'entraînera la réunion à Genève de la neuvième session du Conseil économique et social, le Secrétaire général tient à signaler à la Cinquième Commission que la somme de 90.000 dollars pourrait être insuffisante pour assurer au Conseil les services qu'il reçoit généralement lorsqu'il se réunit au siège. C'est la seule observation que le Secrétaire général désire faire au sujet du rapport du Comité consultatif.

M. HSIA (Chine) attire l'attention de la Commission sur le point 3, à la page 9 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/257), relatif au Bureau d'experts en hydraulique fluviale, et au point 3, figurant à la page 3 du rapport du Comité consultatif (A/744). La délégation de la Chine prie la Cinquième Commission d'examiner cette question avec le plus grand soin, en vue de supprimer la réduction proposée par le Comité consultatif. M. Hsia comprend parfaitement les raisons d'une réduction aussi considérable; cependant, il estime qu'elle ne serait pas opportune, car elle pourrait donner lieu à des malentendus entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

Lors de la deuxième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, la délégation française avait proposé la création d'un Bureau d'experts en hydraulique fluviale, et la question a été examinée par le Conseil économique et social.

M. Hsia cite la résolution 144 (VII-D), adoptée le 19 août 1948 par le Conseil économique et social, et fait valoir que la création d'un tel Bureau intéresse la vie de millions de gens en Asie et en Extrême-Orient et que la somme de 115.850 dollars demandée pour 1949 représenterait une dépense de moins d'un centième de cent américain par habitant.

Referring to the number of experts to be attached to the Bureau, he pointed out that that number had been arrived at after discussion with FAO and the various Governments concerned, and any reduction in the number of personnel would inevitably curtail the programme which the Economic Commission for Asia and the Far East had worked out for the Bureau. That Commission was at present in session and was making final plans for the implementation of the Economic and Social Council's resolution.

He reminded the Fifth Committee that a very much larger sum had been voted for the Economic Commission for Europe than for the Economic Commission for Asia and the Far East.

The item did not refer to operational expenditure, as the Bureau would only carry out a study on flood control. Many of the projects for which larger sums had been voted had been the subject of much less preliminary discussion, and he emphasized the fact that the Economic and Social Council had examined the financial implications of the creation of a Bureau of Flood Control in a very thorough manner.

Mr. MACHADO (Brazil) revised his previous acceptance of the Advisory Committee's recommendations in order to support the Chinese proposal that the full amount proposed by the Secretary-General should be allotted for the Bureau of Flood Control. He pointed out that the plea in favour of that allotment made by the Chinese representative had also raised the question of how far the Fifth Committee was entitled to amend the substance of proposals submitted for budgetary consideration. Furthermore, he drew attention to the precedent established by the Economic Commission for Europe in taking what could be described as operational initiative in setting up new committees and sub-committees, such as the Committee on Industry and Materials with a Sub-Committee on Timber (A/C.5/257, page 29). That action might be taken as a precedent for similar action by the Economic Commissions for Asia and the Far East, for Latin America, and for the Middle East.

Mr. GANEM (France) confirmed that the French delegation had suggested that a Bureau of Flood Control should be established to study the possibility of flood control in China and to the South, including countries in the French Union. He was prepared to accept the Secretary-General's

En ce qui concerne le nombre de techniciens qui doivent composer le Bureau, le représentant de la Chine fait observer que ce nombre a été fixé après consultation avec l'OAA et les divers Gouvernements intéressés, et que toute réduction du personnel entraînerait inévitablement une limitation du programme que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a établi pour ce Bureau. Cette Commission siège en ce moment et élabore les mesures définitives destinées à mettre en application la résolution du Conseil économique et social.

M. Hsia rappelle à la Cinquième Commission que les crédits votés pour la Commission économique pour l'Europe sont bien plus considérables que ceux qui ont été affectés à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

Il ne s'agit pas de dépenses d'exécution, car le Bureau procédera uniquement à une étude en matière d'hydraulique fluviale. Parmi les projets auxquels des crédits supérieurs ont été affectés, nombreux sont ceux qui ont fait l'objet de discussions préliminaires bien moins prolongées; à ce propos, le représentant de la Chine fait remarquer que le Conseil économique et social a examiné très minutieusement les conséquences financières qu'entraînerait la création d'un Bureau d'experts en hydraulique fluviale.

M. MACHADO (Brésil) revient sur son approbation des recommandations du Comité consultatif, pour donner son appui à la proposition de la Chine tendant à ce que le montant total prévu par le Secrétaire général soit attribué au Bureau d'experts en hydraulique fluviale. Il souligne que le plaidoyer du représentant de la Chine en faveur de cette attribution a également soulevé la question de savoir jusqu'à quel point la Cinquième Commission était autorisée à modifier, dans leur fond, les propositions présentées aux fins d'examen budgétaire. En outre, il attire l'attention de la Commission sur le précédent créé par la Commission économique pour l'Europe qui a pris ce que l'on pourrait appeler l'initiative de dépenses d'exécution, en créant de nouveaux comités et sous-comités, tels que le Comité des industries et des matières de base, comportant un Sous-Comité du bois (A/C.5/257, page 34). Cette mesure peut constituer un précédent pour les Commissions économiques pour l'Asie et l'Extrême-Orient, pour l'Amérique latine, et pour le Moyen Orient.

M. GANEM (France) confirme que la délégation française a proposé la création d'un Bureau d'experts en hydraulique fluviale aux fins d'étudier les moyens de lutter contre les inondations en Chine et dans les zones du sud, y compris les territoires de l'Union française. Il est disposé

estimate, but, in the interests of economy, proposed a compromise sum of 100,000 dollars, to which the scheme might be adapted by the deletion of some posts for temporary consultants in the first year.

Mr. LITAUER (Pologne), referring to item 1 of the supplementary estimates, said that his delegation attached great importance to the establishment of the committee on trade and development under the Economic Commission for Europe for which, apparently, no secretariat had yet been provided. He considered the sum of 37,490 dollars proposed for the financing of that Commission's secretariat to be the bare minimum required, and hoped the Advisory Committee's recommendation that it should be reduced to 25,000 dollars would not be adopted.

With regard to the Bureau of Flood Control, his delegation fully sympathized with the view expressed by the Chinese representative, and would support his proposal, which would benefit millions of people.

Mr. POLLOCK (Canada), commenting on item 19 (a) of the supplementary estimates for the financial year 1949 (A/C.5/257), expressed the strong conviction of his delegation that there were no grounds for making an additional budgetary provision to enable the ninth session of the Economic and Social Council to be held in Geneva, in view of the present financial stringency. While other proposals of greater priority were rejected on grounds of economy, his delegation was not prepared to support a budgetary allotment for that purpose. He therefore proposed that the entire item should be deleted.

Mr. AGHUIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) in reply to a request by Mr. SAENZ (Bolivia) for clarification of the Advisory Committee's recommendation on items 5, 6, 7 and 18 of the supplementary estimates, confirmed that the Secretary-General had accepted that all the sums mentioned under those items, without exception, should be absorbed by savings on the 1949 budget.

In reply to the question implicit in the Chinese representative's proposal to maintain the full amount proposed by the Secretary-General for the Bureau of Flood Control, Mr. Aghuides gave the reasons why the Advisory Committee had recommended the very substantial reduction in that amount. Firstly, since

à accepter les prévisions du Secrétaire général mais, pour des raisons d'économie, il propose, à titre de compromis, la somme de 100.000 dollars, qui peut suffire à l'exécution du programme pendant la première année si l'on supprime plusieurs postes de consultants engagés à titre temporaire.

M. LITAUER (Pologne), se référant au premier poste des prévisions de dépenses supplémentaires, déclare que sa délégation attache une grande importance à la création, sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe, d'un comité pour le développement industriel et le commerce, pour lequel il semble que l'on n'ait pas prévu de secrétariat. Il estime que la somme de 37.490 dollars, proposée pour le financement du secrétariat de ce comité, constitue un strict minimum et il espère que la recommandation du Comité consultatif, selon laquelle cette somme doit être réduite à 25.000 dollars, ne sera pas adoptée.

En ce qui concerne le Bureau d'experts en hydraulique fluviale, sa délégation approuve chaleureusement l'opinion exprimée par le représentant de la Chine et appuiera sa proposition dont l'adoption serait un bienfait pour des millions d'êtres humains.

M. POLLOCK (Canada) examinant le poste 19 a) des prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice financier 1949 (A/C.5/257) est absolument convaincu qu'étant donné les compressions budgétaires actuelles, il n'y a pas de raison de prévoir des dépenses supplémentaires pour permettre au Conseil économique et social de tenir sa neuvième session à Genève. Alors que d'autres propositions présentant un caractère de plus grande urgence sont rejetées pour des raisons d'économie, sa délégation n'est pas disposée à appuyer une prévision de dépenses à cette fin. Il propose, en conséquence, de supprimer ce poste.

En réponse à M. SAENZ (Bolivie), qui demande des éclaircissements sur la recommandation du Comité consultatif concernant les postes, 5, 6, 7 et 18 des prévisions de dépenses supplémentaires, M. AGHUIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) confirme que le Secrétaire général a accepté que toutes les sommes, sans exception, figurant à ces postes, soient compensées par des économies réalisées sur le budget de 1949.

En réponse à la question de savoir s'il convient de maintenir intégralement les prévisions du Secrétaire général en ce qui concerne le Bureau d'experts en hydraulique fluviale, question que pose implicitement la proposition du représentant de la Chine, M. Aghuidès explique pourquoi le Comité consultatif a recommandé

the Economic and Social Council would not be meeting until February 1949, the proposal, which was based for budgetary purposes on the calendar year, could not be implemented before that month; and, secondly, it had appeared that the scheme could hardly require such a large outlay in the first year.

With regard to items 12 to 17 of the supplementary estimates (A/C.5/257, pages 4 to 34), Mr. Agnidès drew attention to the Advisory Committee's recommendation (A/744, page 4) of a global amount of 40,000 dollars instead of the 76,175 dollars proposed by the Secretary-General. He said that the Advisory Committee had considered it wiser to leave it to the Secretariat to establish priorities according to the importance of the items, and to distribute that sum over the six items as its discretion.

Mr. HSIA (China) thanked the French, Brazilian and Polish representatives for their sympathetic support of his proposal regarding the allotment for the Bureau of Flood Control. He also appreciated the remarks made by the Chairman of the Advisory Committee, but did not at present intend to enlarge upon the history of the proposal to reduce the allotment. He did wish to point out, however, that there had been nothing in the resolution of the Economic and Social Council at its 8th session to show that the Bureau of Flood Control could not be set up before the 9th session of the Council.

Mr. CHERNYCHEV (Union of Soviet Socialist Republics), commenting on the Canadian representative's proposal that no budgetary provision should be made to enable the 9th session of the Economic and Social Council to be held at Geneva, condemned the suggestion as unconstitutional. It was not for the Fifth Committee to reverse a decision taken by the Economic and Social Council and approved both by the Second Committee and the General Assembly during the present session, and he would therefore oppose the proposal.

Mr. GANEM (France), while agreeing with the USSR representative on the point at issue, namely, that the amount required for the Economic and Social Council to hold its 9th session at Geneva should not be deleted from the supplementary estimates, nevertheless, disagreed with the reasons on which that representative had based his judgment. He considered, on the contrary, that the Fifth Committee would be fully within its competence in rejecting a

des réductions considérables. Tout d'abord, en raison du fait que le Conseil économique et social ne se réunira pas avant février 1949, la proposition basée, pour des raisons budgétaires, sur l'année légale, ne peut être mise en vigueur avant cette date; ensuite, il est apparu que le plan d'organisation prévu ne saurait exiger, pour la première année, des dépenses aussi importantes.

En ce qui concerne les postes 12 à 17 des prévisions de dépenses supplémentaires (A/C.5/257, pages 3 à 40), M. Agnidès attire l'attention de la Commission sur la recommandation du Comité consultatif (A, 744, page 4) tendant à accorder un crédit global de 40.000 dollars au lieu des 76.175 dollars prévus par le Secrétaire général. Il déclare que le Comité consultatif a jugé plus sage de laisser au Secrétaire le soin d'établir un ordre de priorité suivant l'importance des postes, et de répartir cette somme à sa convenance, entre les six postes en question.

M. HSIA (Chine) remercie les représentants de la France, du Brésil et de la Pologne de la bienveillance avec laquelle ils ont appuyé la proposition de la Chine relative à la création du Bureau d'experts en hydraulique fluviale. Il sait également gré au Président du Comité consultatif de ses observations mais il n'a pas l'intention de s'étendre à présent sur l'historique de la proposition tendant à réduire les crédits. Toutefois, il tient à souligner que, dans la résolution adoptée par le Conseil économique et social lors de sa 8^e session, rien n'indique que le Bureau d'experts en hydraulique fluviale ne pourra pas être créé avant la 9^e session du Conseil.

M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) réprovoque la proposition du représentant du Canada, selon laquelle aucun crédit ne devrait être consenti pour permettre au Conseil économique et social de tenir à Genève sa 9^e session; il estime que cette proposition est inconstitutionnelle. Il n'appartient pas à la cinquième Commission d'annuler une décision prise par le Conseil économique et social et approuvée au cours de la présente session, tant par la deuxième Commission que par l'Assemblée générale. M. Tchernychev s'oppose donc à l'adoption de la proposition.

M. GANEM (France) reconnaît, avec le représentant de l'URSS, qu'on ne devrait pas éliminer des prévisions supplémentaires les crédits qui permettraient au Conseil économique et social de tenir sa 9^e session à Genève. Toutefois, il n'approuve pas la raison invoquée par ce représentant. En effet, la cinquième Commission est pleinement habilitée à rejeter une demande de crédits émanant du Conseil économique et social si elle estime que les ressources disponibles

request from the Economic and Social Council for any budgetary allotment which it considered could not be met from the funds available, and even in asking the General Assembly to reject a recommendation from the Second Committee, if the budgetary reasons were strong enough. In the present case, however, he urged the Committee to maintain the full amount suggested by the Secretary-General, so that the Economic and Social Council might meet in Geneva and thus assure a balance between the sessions of the various United Nations institutions.

Sir WILLIAM MATTHEWS (United Kingdom), speaking on a point of order, suggested that members were out of order in raising the principle of the question. It had already been decided that the Economic and Social Council should hold its 9th session in Geneva; all that remained for the Fifth Committee to decide was whether the Secretary-General had proposed too large or too small an amount to pay for that meeting.

Mr. SMOLJAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic) agreed with the point made by the United Kingdom representative, and pointed out that no proposal had been made in the Fifth Committee that the Special Committee on the Balkans or the *ad hoc* Political Committee should be abolished, although his delegation had voted against any allocation being made for those bodies.

Mr. POLLOCK (Canada) recognized that there was considerable opposition to his proposal, and, though unable to accept many of the reasons given for that opposition, nevertheless withdrew the proposal. He wished particularly to avoid a long procedural discussion, and to place on record his strong objection to the inclusion of the provision for the Geneva session when other projects of greater importance had to be rejected for lack of funds.

Miss WITTEVEEN (Netherlands), reverting to the question of the Bureau of Flood Control, supported the case put forward by the Chinese representative that the full sum would benefit millions of people in Asia and the Far East. Nevertheless, she hoped he might find it possible to accept the compromise proposal of the French representative, in order that the Committee might in part meet the recommendation of its Advisory Committee, whose advice it valued highly.

Mr. HSIA (China) agreed that a reduction of 10 per cent would probably not radically affect

ne permettent pas d'y faire face; elle peut même demander à l'Assemblée générale de rejeter une recommandation émanant de la deuxième Commission, si des considérations d'ordre budgétaire l'exigent. Cependant, en l'occurrence, M. Gaucem demande à la Commission de maintenir intégralement les crédits demandés par le Secrétaire général, afin de permettre au Conseil économique et social de se réunir à Genève et afin d'assurer ainsi un équilibre entre les sessions des différentes institutions des Nations Unies.

Sir WILLIAM MATTHEWS (Royaume-Uni), prenant la parole sur un point d'ordre, déclare que les membres de la Commission n'ont pas qualité pour examiner la question quant au fond. Il a déjà été décidé que le Conseil économique et social tiendrait sa 9^e session à Genève; la Cinquième Commission n'a plus qu'à déterminer si les crédits proposés par le Secrétaire général suffisent ou non à couvrir les dépenses qu'entraînera la session envisagée.

M. SMOLJAR (République socialiste soviétique de Biélorussie) s'associe aux paroles du représentant du Royaume-Uni. Il souligne qu'aucune proposition n'a été formulée au sein de la Cinquième Commission pour demander la suppression de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans ou de la Commission politique spéciale, bien que sa délégation ait voté contre toute ouverture de crédits à ces organismes.

M. POLLOCK (Canada) reconnaît que sa proposition rencontre une opposition considérable. Bien qu'il lui soit impossible d'accepter la plupart des raisons invoquées pour justifier cette opposition, il retire sa proposition. Il a tout particulièrement à cœur d'éviter une longue discussion sur des questions de procédure; il demande qu'il soit fait état au procès-verbal des fortes objections qu'il oppose à l'approbation des crédits nécessaires à la session de Genève, alors que des projets bien plus importants ont dû être rejetés faute de ressources.

Revenant à la question du Bureau d'experts en hydraulique fluviale, M^{lle} WITTEVEEN (Pays-Bas) approuve l'argument qu'a fait valoir le représentant de la Chine, à savoir que l'octroi de la somme intégrale serait d'un grand secours à des millions d'hommes, en Asie et en Extrême-Orient. Néanmoins, elle espère qu'il voudra bien accepter le compromis proposé par le représentant de la France, afin que la Commission puisse se conformer en partie à la recommandation de son Comité consultatif, dont elle apprécie grandement les avis.

M. HSIA (Chine) admet qu'une réduction de 10 pour 100 ne modifiera sans doute pas radi-

the proposal as a whole, though he could not speak with authority on the point, and therefore accepted the French compromise proposal.

The proposal that 100,000 dollars should be allotted to the Bureau of Flood Control was adopted by 29 votes to none, with 5 abstentions.

Mr. AGNIDÈS (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) asked the Polish representative whether, in view of the Advisory Committee's recommendation that the difference between 25,000 dollars and 37,490 dollars required for the Standing Committee on Trade and Development might be provided out of savings on other divisions of the secretariat of the Economic Commission for Europe, he would not withdraw his proposal that the whole sum should be allocated in the budget.

Mr. LITAUER (Poland) withdrew his proposal.

The CHAIRMAN put to the vote the total sum recommended by the Advisory Committee for item 1 concerning the financial implications of the decisions taken by the Economic and Social Council at its seventh session, excluding social items not yet considered by the Third Committee, as amended by the decision regarding funds for the Bureau of Flood Control, namely, 300,640 dollars.

The proposal to allocate the sum of 300,640 dollars for item 1 was adopted unanimously.

ITEM 3. EXPERT ASSISTANCE IN CONNEXION WITH THE PROPOSED COMPREHENSIVE REVIEW OF THE SALARIES AND ALLOWANCES SYSTEM AS RECOMMENDED BY THE ADVISORY COMMITTEE

The CHAIRMAN invited comment on item 3.

There being no objection, item 3 was approved.

ITEM 4. VERBATIM RECORDS OF THE TRUSTEESHIP COUNCIL

The CHAIRMAN invited comment on item 4 of the supplementary estimates for 1949, with regard to which the Advisory Committee had proposed the reduction by 4,000 dollars of the original sum of 64,000 dollars estimated by the Secretary-General.

calement l'ensemble de la proposition, bien qu'il ne puisse se prononcer avec certitude sur ce point; il accepte donc le compromis proposé par la délégation française.

Par 29 voix contre zéro, avec 5 abstentions, la proposition tendant à attribuer une somme de 100.000 dollars au Bureau d'experts en hydraulique fluviale est adoptée.

M. AGNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) demande au représentant de la Pologne si, en raison de la recommandation du Comité consultatif demandant que la différence entre la somme de 25.000 dollars et celle de 37.490 dollars nécessaire au Comité permanent pour le développement du commerce soit prélevée sur des économies réalisées dans d'autres divisions du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, il ne consentirait pas à retirer sa proposition tendant à affecter au budget la totalité de la somme envisagée.

M. LITAUER (Pologne) retire sa proposition.

Le PRÉSIDENT met aux voix la somme totale recommandée par le Comité consultatif pour le premier point des prévisions de dépenses supplémentaires relatif aux incidences financières des décisions prises par le Conseil économique et social à sa septième session (à l'exclusion des décisions concernant les questions sociales que la Troisième Commission n'a pas encore examinées) telles qu'elles ont été amendées par la décision relative à l'attribution de fonds au Bureau d'experts en hydraulique fluviale, soit au total 300.640 dollars.

La proposition tendant à attribuer 300.640 dollars pour couvrir les dépenses prévues au premier point est adoptée à l'unanimité.

POINT 3. — FRAIS D'EXPERTS À L'OCCASION DE L'ÉTUDE D'ENSEMBLE DU RÉGIME DES TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS RECOMMANDÉE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur le troisième point.

En l'absence d'objections le troisième point est adopté.

POINT 4. — COMPTES RENDUS STÉNOGRAPHIQUES DU CONSEIL DE TUTELLE

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur le quatrième point figurant aux prévisions de dépenses supplémentaires pour 1949 relatif aux comptes rendus sténographiques des séances du Conseil de tutelle. Le Comité consultatif a proposé pour ce poste une réduction de 4.000 dollars sur la somme initiale de 64.000 dollars prévue par le Secrétaire général.

Mr. MACHADO (Brazil) wished to know whether the Committee was in order in reducing that amount, as the item had already been approved by a plenary session of the General Assembly. He requested an assurance that the services for providing verbatim records would not be affected by the proposed reduction in the estimate.

Mr. AGNIDÈS (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) said that, after careful consideration, the Advisory Committee had come to the conclusion that savings could be made. He assured the Committee that the Secretariat had agreed to undertake the same services on the basis of the revised estimate.

Mr. LEBEAU (Belgium), replying to the representative of Brazil, emphasized that the General Assembly's decision bore upon a principle but not upon its immediate and full implementation since the Assembly had not voted any appropriation to carry out its decision. It would take a decision on the appropriation only after it had before it the proposals which the Fifth Committee would make within the framework of the budget as a whole; the Committee would enjoy entire freedom in dealing with such proposals. It could submit to the General Assembly requests for appropriations smaller than those contained in the notification presented to it in accordance with rule 142 of the rules of procedure. Such a course would not conflict with the Assembly's decision on principle, which would remain fully valid but would be immediately implemented only in part should a reduced appropriation be approved.

The CHAIRMAN drew attention to the fact that any discussion on the functions and responsibilities of the Fifth Committee had been deferred until the second reading of the budget appropriations, and he expressed the hope that the Committee would not become involved in any protracted procedural discussions at that stage of proceedings. He was sure the General Assembly would approve the reduction which had been suggested.

Mr. MACHADO (Brazil) stressed the importance of the question of the functions of the Fifth Committee, particularly with regard to such matters as the United Nations Special Committee on the Balkans and the Interim Committee. He therefore reserved the right to raise that question before the second reading of the budget appropriations.

There being no objections, item 4 of the supplementary estimates, as amended by the Advisory Committee, was approved.

M. MACHADO désire savoir si la Commission a qualité pour réduire cette somme, alors que le poste a déjà été approuvé par l'Assemblée générale, réunie en séance plénière. Il voudrait être certain que les services chargés de l'établissement des comptes rendus sténographiques ne seront pas affectés par la réduction envisagée.

M. AGNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare qu'après un examen approfondi de la question, le Comité consultatif a conclu que des économies pourraient être réalisées. Il affirme que le Secrétariat a accepté d'assurer les mêmes services qu'auparavant, malgré la réduction envisagée.

M. LEBEAU, répondant au représentant du Brésil, souligne que la décision prise par l'Assemblée générale porte sur un principe et non sur sa mise en application intégrale et immédiate : l'Assemblée, en effet, n'a voté aucun crédits pour la mise à exécution de sa décision. Elle ne se prononcera sur ces crédits que lorsqu'elle sera saisie de propositions établies par la Cinquième Commission dans le cadre du budget général; pour la détermination de ces propositions, la Cinquième Commission aura, en conséquence, toute liberté. Elle peut notamment soumettre à l'Assemblée générale des demandes de crédits moins élevées que celles contenues dans l'avis fourni à l'Assemblée en vertu de l'article 142 du règlement intérieur. Ce faisant, elle ne va pas à l'encontre de la décision de principe prise par l'Assemblée, qui reste intégralement valable, mais qui, en cas d'approbation de crédits réduits, ne serait immédiatement exécutée qu'en partie.

Le PRÉSIDENT rappelle que la Cinquième Commission a décidé de différer toute discussion concernant ses fonctions et responsabilités jusqu'à la deuxième lecture des prévisions budgétaires. Il espère que la Commission, au stade actuel de ses débats, ne se laissera pas entraîner à discuter longuement de questions de procédure. Il est convaincu que l'Assemblée générale approuvera la réduction proposée.

M. MACHADO (Brésil) souligne l'importance de la question des fonctions de la Cinquième Commission, en particulier lorsqu'il s'agit de questions comme celles de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et de la Commission intérimaire. Aussi se réserve-t-il le droit de soulever la question avant la seconde lecture du budget.

En l'absence d'objections, les prévisions pour le quatrième point, telles qu'elles ont été amendées par le Comité consultatif, sont adoptées.

ITEM 6. SESSIONS OF THE INTERIM CO-ORDINATING COMMITTEE FOR INTERNATIONAL COMMODITY ARRANGEMENTS

The CHAIRMAN invited comment on item 6. The Advisory Committee had proposed a reduction of 3,090 dollars on the original estimate made by the Secretary-General of 6,090 dollars, the reasons for which were set out in paragraph 20 of the Advisory Committee's report (A/744).

There being no objection, item 6 of the supplementary estimates, as amended by the Advisory Committee, was approved.

ITEM 7. ADDITIONAL EXPENSES TO BE INCURRED FOR THE ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE IN ORDER TO IMPLEMENT DECISIONS OF THE TIMBER COMMITTEE (2,650 DOLLARS) AND THE COMMITTEE ON AGRICULTURAL PROBLEMS (12,830 DOLLARS)

The CHAIRMAN invited comment on item 7. He drew the Committee's attention to paragraph 21 of the Advisory Committee's report (A/744) explaining the deletion of the estimates for that item.

There being no objection the deletion of item 7 of the supplementary estimates, as proposed by the Advisory Committee, was approved.

ITEM 5. REGISTRATION AND PUBLICATION OF TREATIES AND INTERNATIONAL AGREEMENTS

The CHAIRMAN invited comment on item 5. The Advisory Committee had proposed to substitute an estimate of 15,000 dollars for the Secretary-General's estimate of 82,990 dollars, and had explained the reasons for that reduction in paragraphs 16, 17, 18 and 19 of its report (A/744). He also drew the Committee's attention to the letter he had received in that connexion from the Chairman of the Sixth Committee (A/C.5/272).

Mr. GROSS (United States of America) called attention to the paragraphs of that letter which requested that all steps should be taken to grant the necessary credits and which set forth the purposes for which those credits should be used.

He said that the United States Government, as well as other Members of the United Nations, was extremely interested in the matter of the registration of treaties and was particularly concerned by the problems presented by the suggested reduction.

It would appear from paragraphs 17, 18 and 19 of the Advisory Committee's report that the Committee had decided that the requested amount

POINT 6. -- SESSIONS DE LA COMMISSION PROVISOIRE DE COORDINATION DES ENTENTES INTERNATIONALES RELATIVES AUX PRODUITS DE BASE

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur le sixième point. Le Comité consultatif a proposé de réduire de 3.090 dollars la somme initiale de 6.090 dollars proposée par le Secrétaire général; les raisons de cette réduction sont indiquées au paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif (A/744).

En l'absence d'objections, les prévisions pour le sixième point, telles qu'elles ont été amendées par le Comité consultatif, sont adoptées.

POINT 7. -- DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE COMPTE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE EN VUE DE L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION DU BOIS (2.650 DOLLARS) ET DE LA COMMISSION DES QUESTIONS AGRICOLES (12.830 DOLLARS)

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur le septième point. Il attire l'attention de la Commission sur le paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif (A/744) qui donne les raisons de la suppression des sommes prévues pour ce poste.

En l'absence d'objections, la suppression du septième point proposée par le Comité consultatif est approuvée.

POINT 5. -- ENREGISTREMENT ET PUBLICATION DES TRAITÉS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur le cinquième point. Le Comité consultatif a proposé de substituer à la somme de 82.990 dollars prévue par le Secrétaire général, une somme de 15.000 dollars; les raisons de cette réduction figurent aux paragraphes 16, 17, 18 et 19 du rapport (A/744). Le Président signale que le Président de la Sixième Commission lui a adressé une lettre à ce sujet (A/C.5/272).

M. GROSS (États-Unis d'Amérique) attire l'attention de la Commission sur les paragraphes de cette lettre qui demandent que toutes les mesures soient prises pour accorder les crédits nécessaires en précisant l'usage qui en sera fait.

M. GROSS déclare que les États-Unis aussi bien que les autres Membres de l'Organisation portent un vif intérêt à la question de l'enregistrement des traités et s'inquiètent tout particulièrement des problèmes que suscite la réduction proposée.

D'après les paragraphes 17, 18 et 19 du rapport du Comité consultatif, ce dernier semble avoir décidé que les crédits demandés n'étaient

was neither necessary nor practicable. Before coming to any decision on the issue, however, in view of the importance of the question which was a direct implementation of provisions in the Charter, he would be grateful for a statement from the Chairman of the Advisory Committee on whether that Committee had had sufficient data before it to reach its conclusions and on any other considerations connected with the matter.

Mr. LEBEAU (Belgium) also emphasized the fact that the registration and publication of treaties was extremely important as it represented a constitutional obligation as set forth in Article 102, paragraph 1, of the Charter, and that therefore the Committee should exercise great care in considering reductions. He called the Committee's attention particularly to paragraphs (b) and (c) of annex A 5 of the Secretary-General's report (A/C.5/257) in connexion with the staffing of the Translation Division and contractual printing, and said that, in his opinion, the Secretariat's recommendations should normally be accepted in such matters. He believed, however, that there was some inconsistency between the two sentences constituting paragraph 19 of the Advisory Committee's report.

He supported the United States representative in requesting an explanation from the Chairman of the Advisory Committee, and said that he would also welcome a statement from the Legal Department of the Secretariat.

Mr. LITAUER (Poland) also wished to emphasize the importance which his delegation attached to the question of the registration and publication of treaties and requested a statement from the representative of the Legal Department on the effect such a drastic reduction would have on those activities.

Mr. AGHNIÈS (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) said that it was quite true that the Advisory Committee had been faced with insufficient data on the question. He pointed out in connexion with the treaties submitted for registration and translation by the International Civil Aviation Organization for instance, that no satisfactory information had been available as to the type of treaties involved and whether many of them were «model» treaties, thus entailing appreciably less work in translation. The Advisory Committee had therefore found it very difficult to decide on the sum to be allocated for those services and had asked the Secretariat to consult the Advisory Committee again in that respect in a few months when more information had become available.

pas nécessaires et qu'ils ne pouvaient être accordés. Cependant, étant donné que cette importance question découle directement des dispositions de la Charte, M. Gross serait heureux, avant de prendre une décision, que le Président du Comité consultatif fasse savoir si les conclusions de son Comité reposent sur des renseignements suffisants ou sur l'autres considérations ayant trait au sujet.

M. LEBEAU (Belgique) fait également valoir le fait que l'enregistrement et la publication des traités présentent une importance extrême, attendu qu'il s'agit d'une obligation fondamentale, prévue au paragraphe 1 de l'Article 102 de la Charte. Par conséquent, la Commission devrait examiner avec le plus grand soin les réductions proposées. Il attire tout particulièrement l'attention de la Commission sur les paragraphes b) et c) de l'annexe A 5 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/257), relatifs au personnel de la Division de traduction et du service des travaux contractuels d'imprimerie; il déclare qu'en principe, les propositions formulées en la matière par le Secrétariat devraient toujours être acceptées. Cependant, il croit qu'une certaine incompatibilité existe entre les deux phrases qui constituent le paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif.

M. Lebeau appuie la demande du représentant des États-Unis tendant à obtenir des explications du Président du Comité consultatif; il serait également désireux d'obtenir une déclaration du Département juridique du Secrétariat.

M. LITAUER (Pologne) désire lui aussi souligner l'importance que sa délégation attache à la question de l'enregistrement et de la publication des traités; il demande qu'un représentant du Département juridique fasse une déclaration sur les conséquences qu'entraîneraient des réductions aussi considérables.

M. AGHNIÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) admet que les renseignements dont disposait le Comité consultatif étaient insuffisants. Par exemple, en ce qui concerne les traités présentés pour l'enregistrement et la traduction par l'Organisation de l'aviation civile internationale, les renseignements relatifs au type de ces traités étaient incomplets; on ignorait notamment si certains d'entre eux étaient des traités de type «standard», auquel cas les travaux de traduction auraient été considérablement réduits. Par conséquent le Comité consultatif a eu des difficultés pour déterminer la somme qui devait être prévue pour ces travaux et le Secrétariat a été invité à entrer de nouveau en rapport avec le Comité consultatif, dans quelques mois, lorsque des renseignements plus complets auront été recueillis.

Mr. SABA (Director of Division of Immunities and Registration of Treaties), explaining the position of the Secretariat, pointed out that the 1948 budget had been based on an estimated number of 300 treaties, but that that figure had been nearly doubled.

He explained that, owing to a shortage of translators, translations had been begun only in April 1948, but since then work had continued rapidly and many treaties had been dealt with. However, the Secretariat had been notified by ICAO that it would be submitting some 240 treaties by the end of 1948, in connexion with which it was as yet impossible to assess the exact amount of work entailed, and, in addition, the ILO had submitted, in October, 80 treaties for registration and publication.

He further pointed out that, as it had not been possible to keep abreast with translation, only 212 treaties would be ready for publication by the end of 1948 although 412 had been registered

The factors to be taken into account in considering the supplementary requirements were the credits for the actual registration of 300 new treaties, for the translation of those treaties and the odd 100 treaties awaiting translation, and for publishing costs. Those requirements had been drawn up in full consultation with the departments concerned.

When discussing with the Advisory Committee how translators' time could be economized and the proportion of model treaties involved, sufficient data had not been available, and the estimate of the work involved had had, therefore, been based on the number of pages of treaties submitted. Following telegraphic correspondence with Montreal, where the ICAO treaties were at the moment, details had become available showing that, although 240 treaties had to be translated into the two working languages, model treaties would reduce the work by one-quarter.

He also wished to point out that the Sixth Committee had emphasized the desirability of disposing of arrears of translation within six months.

With regard to the problem of actual registration of treaties, the Legal Department considered it would be able to handle the situation with the addition of one more member to its staff.

While, therefore, it would be necessary, in establishing budgetary estimates, to remember that the number of treaties was twice as large as that originally contemplated, he thought there might be a possible saving in the cost of producing volumes, of which it was hoped to produce 20 to 24 in the following year.

M. SABA (Directeur de la Division des immunités et de l'enregistrement des traités) expose le point de vue du Secrétariat et souligne que le budget de 1948 a été établi en se fondant sur un nombre éventuel de 300 traités; or ce chiffre a presque doublé.

Il explique qu'en raison du nombre insuffisant de traducteurs, les traductions n'ont été commencées qu'en avril 1948, mais que, depuis, le travail a avancé rapidement et de nombreux traités ont déjà été traduits. En outre, l'OACI a fait connaître au Secrétariat qu'elle soumettrait environ 240 traités jusqu'à la fin de 1948, de sorte qu'il est encore impossible d'évaluer exactement le volume du travail à accomplir. Enfin l'OIT a transmis, en octobre dernier, 80 traités aux fins d'enregistrement et de publication.

M. Saba fait également remarquer que 212 traités seulement seront prêts à être publiés à la fin de 1948, bien que 412 aient été enregistrés, parce que la traduction n'a pas pu être assurée en temps voulu.

En examinant les besoins supplémentaires, il y a lieu de tenir compte des crédits portant sur l'enregistrement effectif des 300 nouveaux traités, sur la traduction desdits traités, ainsi que sur les 100 traités et quelques qui doivent encore être traduits et publiés. Ces besoins ont été établis après consultation avec les départements intéressés.

Au moment où la question d'assurer le meilleur rendement des traducteurs a été discutée avec le Comité consultatif, les renseignements relatifs au nombre relatif des traités du type « standard » étaient insuffisants et les travaux ont donc été évalués d'après le nombre des pages des traités présentés à l'enregistrement. A la suite d'une correspondance télégraphique avec Montréal, où les traités de l'OACI se trouvaient à ce moment, il a pu être établi que, bien qu'il y ait 240 traités à traduire dans les deux langues de travail, les traités « standard » réduiraient d'un quart le travail à accomplir.

M. Saba rappelle également que la Sixième Commission a formulé le souhait de voir liquider les arriérés de traduction dans un délai de six mois.

En ce qui concerne le problème de l'enregistrement effectif des traités, le Département juridique estime qu'il pourra l'assurer, après avoir augmenté son personnel d'une unité.

En procédant aux évaluations des dépenses, il convient de se rappeler que le nombre des traités est le double de celui qui avait été prévu tout d'abord. Cependant, M. Saba croit que des économies pourraient être réalisées sur les frais de la publication des volumes, dont on espère publier 20 à 24 dans le courant de l'année prochaine.

The CHAIRMAN suggested that further discussion on the subject should be postponed until the following meeting.

The meeting rose at 11.05 p.m.

HUNDRED AND SEVENTIETH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Wednesday, 1 December 1948, at 3 p.m.

Chairman : Mr. L. Dana WILGROSS (Canada).

123. Approval of the Rapporteur's report on an item of the agenda on which the Committee had already taken a decision (A/C.5/W.117)

FINANCIAL IMPLICATIONS OF THE DRAFT RESOLUTION OF THE *AD HOC* POLITICAL COMMITTEE ON THE RE-ESTABLISHMENT OF THE INTERIM COMMITTEE OF THE GENERAL ASSEMBLY

The CHAIRMAN proposed that, before resuming the discussion on the supplementary estimates, the Committee should examine the Rapporteur's report on the advisability of establishing a permanent committee of the General Assembly (A/C.5/W.117), as that report would be required by the General Assembly later in the week.

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, in submitting his report, pointed out a mistake in paragraph 3. That paragraph stated : « In the course of discussion of these estimates the representatives of the Union of Soviet Socialist Republics, Poland, the Byelorussian SSR and Czechoslovakia reserved the position of their Governments with respect to any expenditure incurred by the United Nations during 1949 as a result of the re-establishment of the Interim Committee of the General Assembly ». The USSR representative had not in fact so reserved the position of his Government. Mr. Machado proposed, therefore, that the words « Union of Soviet Socialist Republics » should be deleted from the text of the paragraph.

Mr. CHERNYSHEV (Union of Soviet Socialist Republics) agreed that he had not reserved his Government's position but considered it was self-evident that his Government retained the right to act as it deemed necessary in connexion with the whole question.

Mr. SMOLIAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic) said he had indicated that his delegation

Le PRÉSIDENT propose d'ajourner la discussion à la séance suivante.

La séance est levée à 23 h. 05.

CENT-SOIXANTE-DIXIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le mercredi 1^{er} décembre 1948, à 15 heures.

Président : M. L. Dana WILGROSS (Canada).

123. Adoption du rapport du Rapporteur sur un point de l'ordre du jour sur lequel la Commission a déjà pris une décision (A/C.5/W.117)

INCIDENCES FINANCIÈRES DU PROJET DE RÉSOLUTION DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE SUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION INTÉrimAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le PRÉSIDENT propose que la Commission, avant de reprendre la discussion sur les prévisions de dépenses supplémentaires, étudie le rapport du Rapporteur sur l'opportunité de créer une commission permanente de l'Assemblée générale (A/C.5/W.117), rapport qui doit être mis à la disposition de l'Assemblée générale vers la fin de la semaine.

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, en présentant ce rapport à la Commission, souligne qu'il existe une erreur dans le paragraphe 3, où il est indiqué que « Au cours des débats relatifs aux prévisions en question, les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Pologne, de la RSS de Biélorussie et de la Tchécoslovaquie ont réservé la position de leurs Gouvernements à l'égard de toute dépense qu'entraînerait pour les Nations Unies, en 1949, le rétablissement de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale ». En fait, le représentant de l'URSS n'a pas réservé la position de son Gouvernement à ce sujet; M. Machado, en conséquence, propose de supprimer dans ce paragraphe les mots « Union des Républiques socialistes soviétiques ».

M. TCHERNYSHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) reconnaît qu'il n'a pas réservé la position de son Gouvernement, mais considère qu'il va de soi que celui-ci conserve le droit d'agir comme il l'entend à propos de toute cette question.

M. SMOLIAR (République socialiste soviétique de Biélorussie) rappelle qu'il a déclaré que sa délé-